

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	14 octobre 2016			DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Santé		Lié à :(obligatoire) ad 16.029
Titre : Amendement au projet de loi sur l'Hôpital neuchâtelois (LHNE)		
Contenu :		
<p>Article 12, lettre d (nouveau)</p> <p><u>d) est informé de la réalisation des objectifs et des options stratégiques de l'HNE ainsi que du subventionnement des prestations d'intérêt général par un rapport quadriennal établi par le Conseil d'État conformément à l'article 83, alinéa 3, LS.</u></p>		
Motivation (facultatif) :		
<p>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</p> <p>Christian Mermet, président de la commission</p>		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :